



# Substitut de Plomb

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

MSDS Version: E07.00

Date d'émission: 23/01/2015

Blend Version: 3

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Substitut de Plomb  
Code du produit : S02465

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Additif pour essence.

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Groupe Restore - Biral N.V.  
Rue de l'Echauffourée 1  
7700 MOESKROEN (MOUSCRON) - België  
T +32 (0)56 33 38 40 - F +32 (0)56 33 38 07  
[biral.lubricants@laposte.net](mailto:biral.lubricants@laposte.net) - [www.biral-lubricants.be](http://www.biral-lubricants.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: 0032 (0)14 58 45 45

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique/België	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315  
Eye Dam. 1 H318  
Skin Sens. 1 H317  
STOT RE 1 H372  
Asp. Tox. 1 H304  
Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xn; R65  
Xn; R48/20  
Xi; R36  
R43  
R66  
R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

# Substitut de Plomb

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Composants dangereux	: 1,2-bis(2-éthylhexyloxy-carbonyl)éthanesulfonate de potassium, Reaction mass of 2-tert-butyl-4,6-dimethylphenol and 4-tert-butyl-2,5-dimethylphenol, Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)
Mentions de danger (CLP)	: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H318 - Provoque des lésions oculaires graves H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants P405 - Garder sous clef P260 - Ne pas respirer les vapeurs P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin P331 - NE PAS faire vomir P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	(Numéro CE) 919-164-8 (N° REACH) 01-2119473977-17	75 - 90	Xn; R48/20 Xn; R65 R66
1,2-bis(2-éthylhexyloxy-carbonyl)éthanesulfonate de potassium	(n° CAS) 7491-09-0 (Numéro CE) 231-308-5 (N° REACH) 01-2119919740-39	5 - 10	Xi; R38 Xi; R41
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	(Numéro CE) 926-141-6 (N° REACH) 01-2119456620-43	5 - 10	Xn; R65 R66
Reaction mass of 2-tert-butyl-4,6-dimethylphenol and 4-tert-butyl-2,5-dimethylphenol	(Numéro CE) 911-254-5 (N° REACH) 01-2119537289-29	1 - 2,5	Xn; R22 Xn; R48/22 Xi; R36/38 R43 N; R50/53 T; R24
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	(n° CAS) 128-37-0 (Numéro CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119565113-46	0,1 - 1	N; R50/53

Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	(Numéro CE) 919-164-8 (N° REACH) 01-2119473977-17	75 - 90	STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
1,2-bis(2-éthylhexyloxy-carbonyl)éthanesulfonate de potassium	(n° CAS) 7491-09-0 (Numéro CE) 231-308-5 (N° REACH) 01-2119919740-39	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	(Numéro CE) 926-141-6 (N° REACH) 01-2119456620-43	5 - 10	Asp. Tox. 1, H304
Reaction mass of 2-tert-butyl-4,6-dimethylphenol and 4-tert-butyl-2,5-dimethylphenol	(Numéro CE) 911-254-5 (N° REACH) 01-2119537289-29	1 - 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	(n° CAS) 128-37-0 (Numéro CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119565113-46	0,1 - 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

# Substitut de Plomb

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R et H: voir section 16

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles resp.: position semi-assise. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Maux de tête. Douleurs abdominales. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Risque de pneumonie aspiratoire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse AFFF. de la poudre ABC.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide combustible. Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat.
- Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- 6.1.1. Pour les non-secouristes**
- Équipement de protection : Lunettes de protection. Ecran facial. Gants. des vêtements de protection.
- Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Boucher les parties souterraines. Fuite importante/en milieu confiné: AR à air comprimé. Nettoyer les vêtements contaminés.
- 6.1.2. Pour les secouristes**
- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

# Substitut de Plomb

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.
- Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : conforme à la réglementation. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.
- Mesures d'hygiène : Observer l'hygiène usuelle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conforme à la réglementation. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Température de stockage : < 45 °C
- Lieu de stockage : Conforme à la réglementation. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Ventilation au niveau du sol.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. correctement étiqueté.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Italie - Portugal - USA ACGIH TWA (ppm) 100 ppm  
ACGIH

#### 2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Belgique Valeur seuil (mg/m<sup>3</sup>) 2 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
- Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.



- Protection des mains : Néoprène, nitriles. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.
- Autres informations : Temps de rupture : >30'. Épaisseur du matériau des gants >0,1 mm.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Limpide.
- Couleur : rouge.
- Odeur : odeur de pétrole.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH :
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

# Substitut de Plomb

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

indice de réfraction	: 1,45
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 62 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique @20°C	: 827 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique @40°C	: 1,5 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité, dynamique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité	:
Viscosité Index	:
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver à l'écart des acides forts et oxydants forts.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants p.ex.: monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

#### Reaction mass of 2-tert-butyl-4,6-dimethylphenol and 4-tert-butyl-2,5-dimethylphenol

ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

# Substitut de Plomb

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### 2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Persistance et dégradabilité : Difficilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Adsorption au sol. Photooxydation dans l'air.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### 2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Ecologie - sol : Peut être nocif pour croissance des plantes/floraison/fruits.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

##### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer en centre de traitement agréé.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Substitut de Plomb

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Substitut de Plomb n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 2 - Présente un danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Aquatic Chronic 3

Asp. Tox. 1

Eye Dam. 1

Eye Irrit. 2

Skin Irrit. 2

Skin Sens. 1

STOT RE 1

STOT RE 2

H302

H304

H315

H317

H318

H319

H372

H373

H400

H410

H412

R22

R24

R36

R36/38

R38

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3

Danger par aspiration, Catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2

Nocif en cas d'ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Provoque une irritation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée

Provoque des lésions oculaires graves

Provoque une sévère irritation des yeux

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Très toxique pour les organismes aquatiques

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Nocif en cas d'ingestion

Toxique par contact avec la peau

Irritant pour les yeux

Irritant pour les yeux et la peau

Irritant pour la peau

# Substitut de Plomb

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

---

R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
N	Dangereux pour l'environnement
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*